

L'inscription ne sera effective qu'après réception du bulletin d'inscription dûment rempli et retourner à l'adresse suivante :
Secrétariat de l'AFCOR - Angélique FOURNIGAU - BP 23266 - 72003 LE MANS CEDEX 1

N° SIRET 494 216 708 00029 / N° DIRECCTE 11 75 44595 75

☎ 06.49.72.74.04 e-mail : secretariat@afcor.fr

FORMATION : EPU « Radiothérapie guidée par l'imagerie surfacique (SGRT) »

Action validante DPC uniquement pour les Physiciens Médicaux sous la Référence 14352325004

Dates : du Mercredi 14 au vendredi 15 octobre 2026

Inscription avant le 01/09/2026 selon les disponibilités

Lieu : Amphithéâtre de Sainte-Catherine Institut du Cancer – Avignon Provence 250 Chemin de Baigne Pieds, 84918
AVIGNON ENTREE A

Frais d'inscription : **900€**

PARTICIPANT (toutes les mentions sont obligatoires):

Statut * : ☐ Salarié ☐ Libéral

Profession ☐ Docteur ☐ Professeur ☐ Physicien Médical ☐ MERM

Nom

Prénom

☎ :

E-mail * :

N°ADELI/RPPS * :

Adresse Professionnelle :

Service :

Besoin spécifique en matière de handicap : ☐ non ☐ oui : merci de nous contacter

REGLEMENT DE PRISE EN CHARGE/ D'INSCRIPTION

☐ **A titre personnel*** (formation financée par le participant)

Adresse personnelle

chèque libellé à l'AFCOR, à joindre à votre bulletin d'inscription ☐ souhaite réaliser un virement ☐

☐ **Au titre de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue***

Besoin d'une convention* ☐ oui ☐ non

Nom et Prénom du Responsable de la Formation Continue :

Adresse à laquelle devront être envoyés : convention, facture, courriers divers :

.....

..... CP Ville.....

- **préciser adresse mail*** du service destinataire

ANNULATION

Les frais d'inscription comprennent l'accès à la formation, la documentation, les repas mentionnés au programme et les frais dossier (30€).

Le début de la formation s'étend début après-midi du premier jour et la fin de la formation en fin de matinée du dernier jour.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent.

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit du participant, l'AFCOR facturera une indemnité de 20% du prix de la formation + Frais dossier. 30 jours avant le début de la formation ou en cas d'abandon en cours de formation, celle-ci sera facturée dans sa totalité.

L'AFCOR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de maladie de ses intervenants, grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'AFCOR...) sans dédommagements, ni pénalités au client.

Je soussigné(e)

Date et signature

accepte les modalités d'inscription

* Validez d'une croix la ligne correspondante

** Mention obligatoire